

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS  
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur MUHAMMAD Nooruddine, Premier Adjoint.

**Étaient présents :**

M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme Isabelle CHARRAUD, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOSIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MELLIER Marie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MELLIER Marie ; Mme LOREAU Samuel a donné procuration à M. HUBERT Céline ; Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ; M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ; Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ; Mme MADIOT Séverine ; M. MAURIER Jérôme ; M GLÉMOT Étienne (arrivée retardée)..

**Secrétaire de séance :** Mme Émeline STEINIRGER

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
 Nombre de conseillers présents.....21  
 Nombre de suffrages exprimés..... 24  
 Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
 Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

**2022-10-07/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le versement de fonds de concours au SIEML est requis pour l'opération suivante : « Opérations de dépannage réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 ».

N° Opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP005-21-47	LE LION D'ANGERS (Andigné)	323.72€	75%	242.79€	10/12/2021
EP005-22-48	LE LION D'ANGERS (Andigné)	139.98€	75%	104.98€	26/01/2022
EP176-21-223	LE LION D'ANGERS	607.88€	75%	455.91€	16/09/2021

EP176-21-224	LE LION D'ANGERS	1007.44€	75%	755.58€	14/10/2021
EP176-21-225	LE LION D'ANGERS	303.01€	75%	227.26€	12/11/2021
EP176-21-227	LE LION D'ANGERS	493.64€	75%	370.23€	29/11/2021
EP176-22-231	LE LION D'ANGERS	455.38€	75%	341.54€	16/02/2022
EP176-22-234	LE LION D'ANGERS	327.66€	75%	245.75€	10/03/2022

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une participation pour l'opération en cause et selon les modalités suivantes :

- Montant de la dépense : 3 965.27€ euros TTC
- Taux du fond de concours : 75%
- Montant du fond de concours à verser au SIEML : 2 973.97€ euros TTC.

ENTENDU, le rapport de M. GEORGET David,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DECIDE :**

- ☞ De verser un fonds de concours de 75% dans le cadre des opérations de dépannage réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 pour un montant de 2 973.97€ tels que ci-dessus exposés ;
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre  
Le Lion d'Angers, le 3 octobre 2022  
Le Maire,  
**Etienne GLEMOT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)